



COMPTE-RENDU CGT DE LA CMP FHP

30 JUIN 2014

A ce jour, la CGT a déposé 3 600 signatures pour le rejet des propositions patronales (pétition).

Le 25 juin 2014 a eu lieu une première journée de mobilisation rassemblant plusieurs centaines de salariés à travers tous le pays, ces derniers resteront attentifs et mobilisés lors de chaque commission mixte paritaire de la FHP.

Introduction : La CGT demande de lire une déclaration liminaire (pièce ci-jointe)

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 27 MAI 2014

Lecture du compte-rendu, seule la CGT a amendé 4 des points évoqués.

RETOUR SUR LES SIGNATURES TEMPS PARTIEL

La CGT est la seule organisation syndicale à ne pas avoir signé l'accord « temps partiel ».

Analyse CGT : Cet accord va permettre aux employeurs d'embaucher sans aucun seuil minima de contrat, dérogeant ainsi à l'accord de branche du 27 janvier 2000, portant sur un temps de travail minimum de 16h.

Il s'agit à nouveau d'un recul de nos droits. De plus, des situations particulières ont été visées quant à une potentielle dérogation au seuil légal des 24 heures (voir point II.2.2 de l'accord).

L'accord prévoit que les salariés à temps partiels pourront effectuer un complément d'heures pour une période temporaire « limité » à 8 compléments par an sous forme d'avenant. Le risque est que l'employeur privilégie l'embauche à temps partiel afin d'adapter le temps de travail du salarié à l'activité. De surcroit, le salarié devra être à l'entière disposition de l'entreprise ; la flexibilité du travail a franchi une étape supplémentaire. L'accord ne prévoit pas de contrepartie obligatoire en faveur du salarié.

COMPLEMENTAIRE SANTE:

- La FHP a diligenté une enquête dont les résultats sont les suivants :
- Sur les 1100 établissements que compte la FHP, 300 établissements ont répondu, 74% de ceux-ci ont déjà mis en place une complémentaire santé.

La CGT demande que soit rédigé un contrat unique sans distinction de catégorie (cadres, non cadres).

La CGT demande que les salariés dont le contrat a été rompu (retraite ; invalidité...) puissent bénéficier d'une complémentaire santé.

CLASSIFICATION

La FHP veut inclure l'ensemble des rémunérations dans un salaire annualisé et abandonner ainsi la notion de référence à la valeur du point. La CGT, comme d'autres organisations syndicales, a fait part de son désaccord et demande le maintien de la référence à la valeur du point.

La CGT rappelle que dans le cadre de l'égalité professionnelle, il faut s'attacher à vérifier que les métiers à forte prédominance féminine ne soient en rien dévalorisés.

La FHP souligne que les années d'exercices dans la profession seront reprises, en sus de la notion de prise en compte de l'ancienneté dans l'établissement. Elle propose une uniformisation de l'ancienneté à 0,75% par an, par palier de 3 ans en début de carrière, puis de 4 ans par la suite. Les premières augmentations liées à l'ancienneté ne seront effectives qu'à l'issue des 3 premières années de travail (en recul par rapport à la grille actuelle des soignants).

La FHP réaffirme sa volonté de supprimer la récupération des jours fériés acquise sur les jours de repos. La CGT rappelle que cet acquis n'est pas négociable et qu'elle a mandat des salariés pour le maintien de cet acquis.

La FHP nous explique qu'au regard de l'absentéisme qui explose dans notre secteur, le niveau actuel des cotisations ne peut être maintenu, elle prévoit une augmentation des cotisations payées par les salariés.

La CGT indique que l'augmentation de l'absentéisme est directement liée aux conditions de travail imposées par les employeurs et que les salariés n'ont pas à porter la responsabilité financière de cette situation.

La CGT demande que l'on s'attaque aux mauvaises conditions de travail et que les problèmes soient traités en amont (prévention) car l'amélioration de nos conditions de travail et de nos pratiques professionnelles doit être une des priorités dans notre secteur.

La CGT rappelle, qu'au vu de la situation actuelle, une augmentation immédiate de la valeur du point doit être le préambule à toutes négociations.

Dominique CHAVE

Pour les négociateurs CGT à la FHP